

Journées d'accueil rentrée 2022 et formation des lauréats de concours.

Accueil des lauréats de concours (issus de MEEF et non issus de MEEF) et contractuels alternants du second degré.

25 août : visioconférences.

Lauréats de concours : 9h – 10h 30 rectorat/ INSPÉ

Contractuels alternants : 11h – 12h 30 rectorat/ INSPÉ.

Les stagiaires et les contractuels alternants ont accès à un parcours de formation m@gistère centré sur les compétences transversales (posture, gestion de classe par exemple) à partir du 25 août après-midi. Ils disposent également de ressources disciplinaires publiées sur les sites disciplinaires et regroupés sur le site École Académique de la Formation.

Un premier temps commun de formation les 29 et 30 août.

Journées assurées par l'INSPÉ avec ouverture des corps d'inspection :

Les master MEEF 2 seront regroupés avec les lauréats de concours issus de MEEF et issus d'autres masters.

Certains parcours ont fait le choix de séparer par ½ journée les publics : c'est le cas pour les disciplines à fort effectif : Lettres modernes, Histoire-géographie, Anglais par exemple.

Pour les autres parcours, l'hétérogénéité des publics sera prise en compte et utilisée dans la formation.

1ere demi-journée

A - temps de question/réponses.

Répondre aux questions et donner des informations sur l'année : formation, titularisation.

B – travail sur la première séance de classe et l'accueil des élèves.

2 ème demi-journée :

Construire une progression pour aider les élèves à apprendre.

(Lien à faire avec **se situer dans une équipe et un établissement** que les stagiaires auront pu (re)voir dans le parcours m@gistère sur la connaissance du système, la posture et la gestion de classe mis à disposition à partir du 25 août).

Nota bene : la première analyse de pratiques portera sur l'évaluation des acquis et des apprentissages des élèves.

2ème journée : donner des repères et des clés sur la première séquence et la première séance.

Formation des lauréats de concours issus d'un master MEEF :

Les lauréats de concours disposent d'un niveau 2 de maîtrise des compétences ainsi défini dans le référentiel de compétences de juillet 2019: « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ». Le niveau visé est le niveau 3 ou 4.

mi-septembre : travail d'auto positionnement. Cet auto positionnement se fait avec accompagnement du tuteur. Il permet de tenir compte des compétences du stagiaire afin de construire ensuite le parcours de formation le plus adapté aux besoins du stagiaire.

Matrice de formation : 10 jours ainsi répartis :

3 jours de formation disciplinaires par les inspecteurs et formateurs de l'académie,

Journées d'accueil rentrée 2022 et formation des lauréats de concours.

2 jours au choix dans le PRAF avec recommandations des inspecteurs pour les modules disciplinaires, et rôle de conseil/ suggestion du tuteur.

3 jours de formation transversale – INSPÉ élaborés en lien avec le groupe Culture commune de l'INSPÉ.

2 jours d'analyse de pratique avec les lauréats de masters NON MEEF et les alternants, assurés par l'INSPÉ dans les parcours disciplinaires.

Formation des lauréats de concours issus d'un master non MEEF :

Affectés à mi-temps en établissement, ils sont formés par l'INSPÉ avec un DIU dont la matrice a été travaillée en réseau des INSPÉ.